

L'évolution de l'économie marchande des paysans africains de Lisala (Congo belge) et d'Haut-Ogooué (Moyen-Congo) pendant la crise des années trente

IGOR DRIESMANS

licentiaat in de Geschiedenis – Universiteit Gent
DES en Études africaines – Université Catholique de Louvain

1. INTRODUCTION¹

Depuis l'âge d'or de "l'école de dépendance" dans les années septante, l'historiographie de l'Afrique noire a connu des changements profonds. Une conjoncture idéologique différente et des nouvelles recherches empiriques ont apporté une série de critiques et de nuances à cette théorie marxiste (voir les ouvrages de Isaacman, 1990; Cooper, 1993). Mais malgré ces objections, la théorie marxiste reste très influente. Notre vision contemporaine de la crise des années trente par exemple, est un produit de cette école (Coquery-Vidrovitch, 1976; Jewsiewicki, 1977*a*; Jewsiewicki, 1977*b*). Selon ces travaux la crise constitue la genèse du sous-développement de l'Afrique et de la dépendance vis-à-vis du monde occidental. Une très forte pression fiscale, combinée avec une chute vertigineuse des prix payés aux paysans, aurait provoqué l'intégration des paysans africains dans l'économie coloniale au sacrifice de la production de subsistance. L'augmentation de la production, surtout des cultures destinées à l'exportation, la chute des prix et la pression fiscale auraient provoqué une grave crise sociale. Cette vision, reprise récemment dans certains manuels (Almeida-Topor, 1999, 103-132; Coquery-Vidrovitch et Agaron, 1991, 27-50; M'Bokolo, 1992, 382-391) et dans des travaux collectifs de synthèse (Rodney, 1987, 377; Coquery-Vidrovitch, 1986, 379-392) est toutefois susceptible de critiques. Brown (1989) a déjà démontré qu'on doit tenir compte de la diversité et de la dynamique des sociétés africaines. Notre contribution essaiera d'apporter des nouvelles

¹ Je tiens à remercier les professeurs François, M'bokolo, Vellut et Coquery-Vidrovitch pour leur aide et conseils dans la réalisation de mon mémoire (Driesmans, 2000) sur lequel cette contribution est basée.

nuances à la théorie sous-développementaliste sur l'évolution de l'économie marchande durant la crise des années trente.

Le thème central – le rôle de la crise des années trente dans l'évolution de l'économie marchande des paysans africains au Congo belge et en Afrique Équatoriale Française (AEF) – sera abordé par deux méthodes.² Premièrement nous tenterons de donner un aperçu quantitatif de l'évolution (i) des impôts, (ii) des prix payés aux paysans (prix de vente) et (iii) de la production. Deuxièmement nous examinerons notre problématique de façon qualitative, à partir de différentes questions. (i) Est-ce que les impôts étaient baissés de manière suffisante, en fonction de la chute des prix? (ii) Quel était le point de vue des autorités coloniales sur le taux d'impôt? (iii) Est-ce que l'état colonial utilisait la pression fiscale pour obliger les paysans africains à produire (thèse de Coquery-Vidrovitch, 1976, 414)? Ou bien, est-ce qu'il utilisait d'autres moyens, comme des encouragements verbaux ou des obligations plus directes (thèse de Austin, 1987, 203)? (iv) Les paysans africains (par le biais de la pression fiscale) étaient-ils intégrés dans l'économie coloniale (thèse de Coquery-Vidrovitch, 1976, 414)? Ou encore, les paysans pouvaient-ils retomber sur leur économie de subsistance (thèse de Wickins, 1978, 156)?

Afin de prendre en compte la diversité régionale nous allons appliquer cette méthodologie à deux régions différentes: le territoire de Lisala dans la province de l'Équateur au Congo belge et le district d'Haut-Ogooué au Moyen Congo (AEF). Ces deux régions, bien que sous contrôle d'autorités coloniales différentes, ont une base économique et culturelle comparable marquée par la forêt équatoriale (Austin and Headrick, 1983; Vansina, 1985; Vansina, 1990). En même temps la périodisation de l'exploitation économique des deux régions est analogue. Après la création de l'État Indépendant du Congo et de l'AEF, respectivement en 1885 et 1886, l'exploitation était caractérisée par les monopoles des grandes compagnies. A partir de 1893, la Société Commerciale, Industrielle et Agricole du Haut-Ogooué gouvernait – dans le sens strict du terme – l'Haut-Ogooué (Coquery-Vidrovitch, 1976, 51-55). La région de Lisala, quant à elle, a été donnée à la Compagnie Anversoise (Ndaywel è Nziem, 1997, 330). A partir de 1910, commençait dans les deux colonies une

² La définition de synthèse devenu classique de la paysannerie africaine de Klein (1980, 11) reste pour beaucoup d'auteurs la référence par excellence. Cependant, Isaacman (1990, 2-3), ainsi que Cooper (1993), insistent à juste titre sur l'importance et l'énorme diversité des processus de production. Selon Isaacman, ce processus de production permet aux paysans d'avoir une plus grande autonomie que, par exemple, les travailleurs ruraux. En se basant sur ce raisonnement, il nous est possible d'inclure dans notre concept de paysannerie aussi les récolteurs (de palmistes et du copal).

période dite de *libéralisation* (Jewsiewicki, 1983*b*, 113; Coquery-Vidrovitch, 1976, 257). Différentes sociétés tentaient de s'installer en Haut-Ogooué au début des années vingt, mais en 1929, seul la Compagnie Française du Haut et Bas Congo (CFHBC) était présente à Franceville, chef-lieu du district.³ Par contre, en cette même année, pas moins de 16 firmes européennes étaient présentes dans la région de Lisala.⁴

Mais au-delà de ces convergences structurelles qui nous permettent de comparer les deux régions, il y a deux points de différence essentielles: le taux d'investissement et d'administration. La différence entre les investissements au Congo belge et en AEF est frappante (Coquery-Vidrovitch, 1987, 405-408). L'AEF, qui devait jouer de la concurrence face aux autres colonies françaises, souffrait d'un manque d'intérêt et d'investissement latent. Dans la colonie belge par contre, Léopold II et le gouvernement belge avaient réussi, grâce aux énormes richesses naturelles du pays, à attirer beaucoup de capital privé. Cette différence s'exprime très nettement dans les régions d'Haut-Ogooué et de Lisala. Bien que la base vivrière est semblable (surtout banane et manioc, dans une moindre mesure igname et maïs), les deux régions cultivent d'autres produits d'exportation. En Haut-Ogooué l'huile et palmistes, achetés par la CFHBC, sont presque les seules sources de revenus des Africains. Le territoire de Lisala, par contre, exporte aussi du copal, du coton, du sorgho, du cacao, du caoutchouc et du café.

Une autre conséquence du peu d'enthousiasme pour l'AEF était un manque de personnel à tout les niveaux (Austin and Headrick, 1983, 41). Jusque dans les années trente, il n'y avait pas assez de fonctionnaires pour prendre toutes les places ouvertes. En Haut-Ogooué, pendant les années trente, il n'y avait que trois fonctionnaires: le gouverneur du district et deux gouverneurs des sub-districts Franceville et Okondja. Au Congo belge, ces problèmes ne se posaient pas de la sorte. Dans le territoire de Lisala une douzaine de fonctionnaires étaient assistés par différents employés: des moniteurs agricoles et des militaires. Ces différences au niveau (i) du taux d'investissement et (ii) du taux d'administration vont nous permettre d'examiner le rôle de ces deux variables dans la perspective de notre thème.

Les sources essentielles utilisées dans cette contribution sont d'origine coloniale. Malgré les critiques véhémentes mises en avant par Isaacman (1990, 17-18), la documentation coloniale reste une excellente source pour

³. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932.

⁴. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AGRI-39, Rapport économique 1929, Lisala, p. 1.

étudier la paysannerie africaine. Il est de notre opinion, que ces sources sont, non seulement très informatives, mais, soumises à une critique historique profonde, elles constituent un excellent moyen de faire une étude systématique. Un des problèmes de la critique historique est le changement permanent des frontières (Fetter, 1983; De Saint Moulin, 1988; Austin and Headrick, 1983, 32-33).⁵ Ces changements causent des difficultés de calcul et ont empêché jusqu'à maintenant d'établir des statistiques pour le Congo belge de la perception réelle des impôts et de la production au niveau du territoire, du district et de la province pendant la période de 1925 à 1939 (Jewsiewicki, 1975; 1977a; 1977b). Cette problématique se pose aussi dans le territoire de Lisala, en raison de la réorganisation des territoires en 1932. Cette année une ordonnance déclarait que le territoire de Lisala, comme défini en 1926 (qu'on appellera "Petit Lisala")⁶, s'élargissait avec une partie du territoire de Busu-Melo et de l'entièreté du territoire de Likimi ("Grand Lisala").⁷ Mais il est tout de même possible de faire des calculs qui surmontent l'année 1932. Afin de calculer le montant des impôts et de la production avant la réorganisation territoriale, il est d'abord nécessaire de connaître la proportion des territoires unis. Ensuite, en partant des statistiques de Petit Lisala on peut estimer, en fonction de cette proportion, le montant des impôts et de la production pour le territoire de Grand Lisala avant 1932.⁸ Ainsi, il nous est donc possible de faire des statistiques d'ensemble pour les impôts, les prix et la production. Ce sont ces trois facteurs qui seront examinés respectivement.

2. LES IMPÔTS

Dans cette première partie, consacrée aux impôts, on traitera d'abord du système fiscal et des différents problèmes posés par la critique historique. Ensuite l'évolution concrète des impôts sera étudiée. Enfin, on examinera la question de la portée de la pression fiscale.

⁵. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire Congo-Congo*, 12.831, Réorganisations administratives de l'Équateur, 3-17 réorganisations de Bangala, Lisala.

⁶. "Ordonnance du gouvernement général du 1er octobre 1926, n°101/I.Z.A." in: *B.A.C.*, 1926, p. 477.

⁷. "Ordonnance du gouvernement général du 23 mars 1932, n°33/I.Z.A." in: *B.A.*, 1932, pp. 201-202.

⁸. Pour les formules utilisées et leur élaboration concrète, je renvoie à mon mémoire (Driesmans, 2000).

2.1. Critique historique et système fiscal

2.1.1. Critique historique

Travailler avec des statistiques coloniales des impôts et de population – nécessaire pour pouvoir calculer la pression fiscale effective – nous pose des problèmes d'interprétation. D'autant que l'utilisation des statistiques de population est complexe. Le problème crucial en AEF est que, faute de fonctionnaires, beaucoup de régions n'étaient pas encore "pacifiées" (Headrick, 1990, 275). Par conséquent il est difficile de calculer la population exacte. Ce raisonnement est d'autant plus pertinent pour des régions sous-administrées comme l'Haut-Ogooué où de vastes régions n'étaient pas encore conquises (voir plus loin). Un deuxième facteur, qui porte atteinte à l'exactitude des statistiques, est l'attitude des fonctionnaires eux-mêmes (Stengers, 1990, 27). Beaucoup de fonctionnaires renforçaient, pour des raisons de carrière, la population par rapport aux chiffres de l'année précédente. Les chefs africains forment un troisième facteur. Ceux-ci donnaient souvent de propos délibéré un nombre inférieur à la population réelle ou cachaient des personnes lors des recensements.⁹ Et enfin il y a aussi un quatrième problème qui embrouille les statistiques de population: la "polynomie". Ainsi le gouverneur d'Haut-Ogooué se plaignait en 1932:

"Les monographies des villages et leur contrôle permettent un inventaire assez exact de la population recensée. Mais cela ne va pas sans erreur. La polynomie est d'usage. Les femmes changent de nom pour les circonstances importantes de la vie, mariage, décès du mari, naissance d'un enfant. Les hommes ont plusieurs appellations. Un enfant de sa prime jeunesse à l'âge mur a l'avantage de prendre plusieurs noms..."¹⁰

Les statistiques des impôts nous posent moins de problèmes, parce que le montant mentionné dans les rapports annuels devait être transmis aux autorités supérieures, et donc contrôlé. Néanmoins on constate parfois que les chiffres des rapports du district ou du territoire sont contredits par les rapports du niveau supérieur, respectivement du district et national. Dans ces

⁹. Surtout les femmes. "Il avait été constaté précédemment, et le fait s'est renouvelé, que très nombreux étaient les indigènes qui cachaient leurs femmes lors du recensement." Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/43, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 3ème trimestre 1927.

¹⁰. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932.

cas, nous avons utilisé les chiffres donnés par l'autorité régionale, vu qu'elle percevait le montant et disposait des données de première main.

2.1.2. Le système fiscal

Le système fiscal en Haut-Ogooué et dans le territoire de Lisala était dominé par l'impôt de capitation. Par les décrets et circulaires de 1897 et de 1900, ce sont les premières régions du Moyen-Congo qui étaient soumises à cette taxe (Coquery-Vidrovitch, 1972, 117-141). Dans les années suivantes les autres districts suivaient. La dominance des impôts de capitation – égal pour chaque adulte mâle – en Haut-Ogooué était particulièrement nette: pas moins de 97,7% des impôts perçus en 1931 venaient de l'impôt de capitation.¹¹ A partir de 1932, une circulaire obligeait le gouverneur d'Haut-Ogooué de percevoir aussi des impôts sur les ménages polygames, mais cette taxe n'était pas très populaire et sa perception laissait fortement à désirer.¹² Le système fiscal dans le territoire de Lisala situé dans la province de l'Équateur était, lui aussi, dominé par l'impôt de capitation (Semepfa Kanyeshamba, 1972, 29-32; Leclercq, 1965). Les décrets de 1910 et de 1914 stipulaient deux formes de taxes: "l'impôt principal" auquel tout les adultes mâles étaient soumis et "l'impôt supplémentaire" payé par tous les hommes, ayant des femmes

¹¹ Il y a une grande différence de taxation entre les districts pauvres comme l'Haut-Ogooué, et des régions qui jouissaient de plus d'investissements, comme le Pool (Bas-Congo). Impôts perçus en 1931 au Moyen-Congo en FF:

	Capitation	Prestations	Personnel	Entreprises et licences	Foncier	Total
Pool	2153435	92610	136005	1523528	154453	4080031
Haut-Ogooué	289335	450	120	600		295905
Moyen-Congo	8572799	306828	223215	2463817	393192	11959851

Source: Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/51, Rapport d'ensemble Moyen-Congo. 1931.

¹² Dans le troisième rapport trimestriel de 1931 le gouverneur affirmait: "Je viens de recevoir la circulaire au sujet de la taxation des ménages polygames. Cette taxe est juste, mais le taux m'en paraît très élevé – 20% soit 2.00 de plus entre la 2ème et la 5ème femme – 50% soit 5.00 à partir de la 5ème auraient été suffisants pour un commencement. Il faut en tenir compte que: 1) dans les circonscriptions sans ressources comme ici, polygamie ne veut pas dire richesse. 2) un très grand nombre de jeunes, 1 à 2000, sont morts sur les chantiers ou ne sont pas revenus, d'où excédent de femmes [...]. 3) Il faut inscrire une plus grande dissimulation de la part des indigènes. 4) Il fallait que la même mesure soit prise dans la colonie de Gabon..." Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/52, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 3ème trimestre 1931.

supplémentaires. Cette taxe visait surtout les hommes riches, mais frappait en réalité surtout les femmes.

2.2. Évolution fiscale

2.2.1. Montée des revenus, montée de la pression? ('27-'30)

La période 1927-1930 a été caractérisée en Haut-Ogooué, comme dans le territoire de Lisala, par une montée continue des revenus de l'impôt de capitation. Mais cette montée ne causait pas toujours une montée de la pression. Bien que les impôts étaient perçus par tête adulte mâle, la pression fiscale a été calculé sur la population totale, faute de données statistiques de population régulières qui indiquent le nombre précis d'hommes, de femmes et d'enfants.

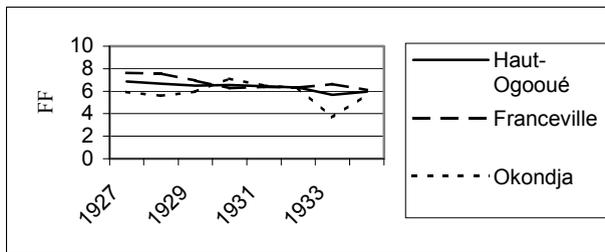


Figure 1. Pression fiscale (impôts perçus/population totale) en Haut-Ogooué, 1927-1934.¹³

En Haut-Ogooué ces revenus augmentaient de 18 % dans la période de 1927-1930!¹⁴ Cependant, la pression fiscale n'augmentait pas (Figure 1). La raison

¹³. Sources: Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/43-53; 57; 63; 66. Rapports d'ensemble Moyen-Congo; Rapports annuels et trimestriels Haut-Ogooué.

¹⁴. Revenus de l'impôt de capitation en Haut-Ogooué.

	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Franceville	153890	162790	162390	182460	190980	189590	206568	192337
Okondja	97630	98470	106840	102800	97800	88556	55545	93523
Haut-Og.	251520	261260	269230	285260	288780	278146	262113	285860

Sources: Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/42-43-45-47-49-52-54-57-62. Rapport annuels Haut-Ogooué.

de cette contradiction se trouve dans la montée de la population "sous contrôle". Beaucoup de nomades, surtout dans la subdivision d'Okondja vivaient en forêt et échappaient au contrôle de l'autorité française. Mais à la fin des années vingt, les Français augmentaient la fréquence et l'intensité de leurs interventions pour "convaincre" les Africains de se soumettre à l'autorité française. Cette politique suscitait de fortes tensions, voire des vraies guerres de guérilla. Finalement les Obamba (1927), les Batéké (1928) et les Awandji (1927-1929) se sont soumis après leur révoltes parfois véhémentes (voir 4.4.1., 4.4.2.). Donc, quand nous prenons en compte cette augmentation de la population contrôlée, on voit que la pression fiscale n'augmentait guère (Figure 1). Dans le territoire de Lisala par contre, l'augmentation énorme des revenus coïncidait avec une population stable.¹⁵ La pression fiscale augmentait donc (et triplait presque) fortement entre 1925 et 1930! (Figure 2)

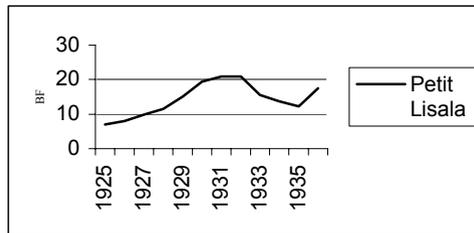


Figure 2. Pression fiscale (impôts perçus/population totale) dans le territoire de Lisala, 1925-1936.¹⁶

¹⁵. Les revenus fiscaux (capitation et supplémentaire) de Petit Lisala étaient en FB: 1925: 187700; 1926: 209447; 1927: 258995; 1928: 301347; 1929: 395549; 1930: 519178; 1931: 529115; 1932: 560578; 1933: 416014; 1934: 367711; 1935: 326447; 1936: 470264; 1937: 444234. Source: Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122-124; RA/AIMO-63; RA/AIMO-121; Rapports annuels; Lisala; Busu-Melo; Likimi. A comparer avec le taux officiel à Lisala de l'impôt de capitation/impôt supplémentaire: 1925: 22.6/8; 1926: 24.6/10; 1927: 30.6/12; 1928: 37.6/15; 1929: 47.35/23; 1930: 60.5/30; 1931: 64/35; 1932: 64/35; 1933: 52/25; 1934: 42/25; 1935: 35/25; 1936: 36/25; 1937: 38/26; 1938: 42/28; 1939: 40/30. Source: *Bulletin Officiel du Congo belge*, 1920-1939, *Bulletin administratif et commercial du Congo belge*, 1920-1927, *Bulletin administratif du Congo belge*, 1928-1937.

¹⁶. Sources: Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO5-6; 63; 121-124, Rapports annuels; Équateur, Busu-Melo; Likimi; Lisala.

2.2.2. 'Ne s'engager dans la voie des réductions qu'avec beaucoup de prudence' (Coquery-Vidrovitch, 1976, 408)? ('31-'36)

La chute des prix payés aux paysans africains dans la deuxième partie de 1930 ne s'est, ni en Haut-Ogooué, ni dans le territoire de Lisala, directement traduite en une baisse fiscale. Les gouverneurs des deux régions, pourtant imprégnés par la philosophie fiscale, commençaient à partir de 1931 à se préoccuper du taux fiscal qu'ils jugeaient trop élevé et lançaient des cris d'alarmes de façon régulière aux autorités supérieures.¹⁷

Le gouverneur de Lisala, M. Verdcourt, a insisté la première fois sur une baisse du taux fiscal dans une lettre au commissaire du district de Congo-Ubangi le 28 août 1931.¹⁸ Le commissaire du district n'a pas répondu à ces appels et le territoire de Lisala n'a pas joui de la baisse d'impôts générale du 9 février 1932.¹⁹ On constate même que la pression fiscale a augmenté légèrement en 1932! Mais la situation s'est vite aggravé. L'état d'esprit était au plus bas et des mouvements religieux, comme le Kola, profitaient de cette situation et appelaient à la révolte.²⁰ Finalement le 20 août 1932, presque deux ans après la première baisse des prix, est décrétée une légère baisse d'impôts. Mais, malgré cette baisse, le gouverneur ne réussissait pas à percevoir tout les impôts posés en principe et a reçu une réprimande de la part du commissaire du district. Verdcourt répliquait le 3 mars 1933:

"A monsieur le commissaire de district du Congo-Ubangi,

¹⁷. Les impôts étaient vu comme "instrument de civilisation": ils obligerait les Africains à travailler et à s'insérer dans l'économie monétaire (Mulambu-Mouluya, 1974, 21; Coquery-Vidrovitch, 1983, 121-133). Des remarques qui témoignent de cette philosophie sont légion. A titre d'exemple, cette citation de 1932 (en pleine crise) de M. Verdcourt: "L'indigène, laissé à lui-même, ne cherche aucunement à se procurer l'argent et se déshabitude parfaitement des diverses exigences qu'il s'était fait siennes [...]. Le stimulant le plus puissant [...] pour maintenir la production des palmistes, est le paiement de l'impôt. Plus l'indigène se sait serré par l'impôt, plus il travaillera". Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapport annuel 1932, Lisala, p. 5.

¹⁸. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapport annuel 1932, Lisala.

¹⁹. "Ordonnance du gouvernement général de 9 février 1932, n° 33/I.Z.A." in: *B.A.*, 1932, pp. 95-96.

²⁰. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapport annuel 1931, Lisala. La situation était critique, voire révolutionnaire dans différentes parties du Congo belge (Jewsiewicki, 1976a, 57; Turner et Wembolua Kasongo, 1974, 12; Sikitele Gize, 1973).

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après votre [lettre] n° 3674 du 30/12 et votre [lettre] n° 530 du 14/2 contient des allégations profondément injustes pour les collecteurs du territoire. [...]. Le retard de la perception est dû principalement: [...] 1) Au taux exagéré de l'impôt dont j'ai demandé la réduction depuis ma [lettre] n° 535 du 28/1/1931. Mes requêtes successives à ce sujet demeurèrent sans résultat jusqu'à la perception de la circulaire ministérielle n° 333 du 23/3/32. 2) Au manque de personnel. Le taux de l'impôt 1932 n'a été réduit que dans le courant d'octobre 1932. Je la sollicitais depuis plus d'un an. [...]

Signé, Administrateur terr. Verdcourt A."²¹

Entre 1932 et 1935, le taux de l'impôt de capitation et de l'impôt supplémentaire s'est baissé respectivement de 64 et 35 FB en 1932 à 35 et 25 FB en 1935. C'est donc surtout l'impôt de capitation qui a été baissé afin de venir en aide aux plus pauvres. L'état d'esprit ne s'améliorait cependant guère. Encore en 1934 deux révoltes étaient signalées contre les "chefs médaillés", tenus responsables de l'exécution de la politique fiscale des Belges.

L'évolution fiscale en Haut-Ogooué est très semblable. En 1931 la pression fiscale reste, là aussi, au même niveau. Le gouverneur français se préoccupait de cette situation, tout comme son homologue belge. Il s'inquiétait des moyens des paysans africains à la fin de l'année 1931 dans son rapport trimestriel et demandait à son supérieur de Brazzaville:

"Toutes les petites ressources [...] tarissent peu à peu. Comment feront-ils pour s'acquitter?"²²

Mais, comme dans le territoire de Lisala, le niveau supérieur refusait obstinément une baisse de la pression. Malgré la chute des prix et la monétarisation très faible dans cette région pauvre et démunie d'investissements la pression ne baisse guère. En 1933 la baisse était plus nette. Nonobstant l'augmentation des personnes *contrôlées*, les revenus fiscaux diminuaient.²³ Mais les diminutions ne suffisaient pas. Les paysans africains d'Haut-Ogooué n'arrivaient plus à payer le montant demandé. Au début de 1934, le gouverneur adressait un nouvel appel au commissaire.²⁴ L'autorité coloniale

²¹. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Lettre n° 355 du 13/3/1933, Lisala.

²². Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/52, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 3ème trimestre 1931.

²³. L'administration comptait 46.514 personnes en 1933 contre 44017 en 1932 et 36644 en 1927.

²⁴. "Par moment, en voyant ce que leur rapportent les amendes de palme, je me demande d'où l'indigène peut sortir l'argent. En l'interrogeant adroitement, la vérité apparaît; l'impôt est payé

commençait à sentir la pression de la population locale. Surtout les "chefs médaillés", nommés par les fonctionnaires coloniaux, insistaient sur une baisse. Qu'ils pouvaient compter sur la compréhension du gouverneur prouve la gravité de la situation:

"Partout au cours de ma tournée, les chefs et notables, m'ont exposé leurs craintes au sujet de l'impôt 1935. L'inquiétude règne parmi les populations du Haut-Ogooué qui ne savent pas comment se procurer de l'impôt. Si les hommes peuvent, grâce au tissage et à la chasse se procurer quelques francs, il n'en est malheureusement pas ainsi pour les femmes".²⁵

Malheureusement on ne dispose pas d'informations précises sur les revenus fiscaux en 1935 en Haut-Ogooué (incorporé cette année en Niari-Ogooué). Mais on sait que l'impôt de capitation est baissé de 10 à 7 FF.²⁶ L'Haut-Ogooué profitait ainsi de la baisse générale au Moyen-Congo.

2.3. Pression fiscale = obligation fiscale?

Dans quelle mesure peut-on parler d'obligation fiscale? La réponse à cette question n'est pas évidente. Même dans des régions limitées comme l'Haut-Ogooué, il existait des grandes différences suivant l'influence et la présence de l'administration. Néanmoins, il existe quand-même une différence fondamentale entre l'Haut-Ogooué et le territoire de Lisala.

La cause de cette différence peut être trouvée dans le taux d'administration. Comme on a vu ci-dessus, il y a un écart énorme entre le niveau d'administration de l'Haut-Ogooué et celui du territoire de Lisala. En Haut-Ogooué, où certaines régions n'étaient pas ou guère conquises, et où d'autres n'étaient plus

avec l'argent des palmistes et avec le peu d'argent qui restait du temps des splendeurs du Gabon. Cette source est tarie, on s'en apercevra l'année prochaine." Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/63, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 1er trimestre 1934.

²⁵. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/62, Rapports des tournées. Tournée en pays Schakès. 1934. Les femmes étaient plus touchées par la crise, à cause du système fiscal (voir plus haut), mais aussi à cause de la répartition du travail. Du point de vue colonial s'est expliqué ainsi: "La crise [...] atteint surtout la femme qui est la productrice. Elle s'est intéressée à la cueillette, du moment que ça lui rapportait suffisamment pour satisfaire ses goûts de luxe. Mais avec la baisse continue des palmistes, elle se laissera, refusera le travail à son mari...". Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/63, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 1er trimestre 1934.

²⁶. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/66, Rapport annuel Niari-Ogooué. 1935.

visitées depuis des années, il est clair qu'il est difficile de parler d'obligation fiscale. Comment trois ou quatre fonctionnaires français arriveraient-ils à *obliger* une région de 37200 km² à payer la taxe? Faute de moyens et de personnel, confrontés à un refus de paiement, ils ne pouvaient même pas intervenir par la force. En 1930 par exemple, les Schakè et Otchmail refusaient simplement de collecter le montant demandé.²⁷ A la fin de 1931, le gouverneur se montrait encore indulgent vis-à-vis des deux ethnies:

"Otchmails et Schakès n'ont pas pu s'acquitter de leur taxe. Ils sont, c'est indéniable, très pauvres et il n'est pas facile, aucun produit ne trouvant acquéreur, de leur procurer de ressources. [...] Cette mauvaise volonté n'est pas d'hostilité, mais une résistance passive à l'impôt et aux obligations de travail que celui-ci impose".²⁸

Mais l'administration, ridiculisée dans le district entier, décidait enfin de demander des troupes. Mais, ceci aussi, fut un échec: les Schakè et Otchmail "*s'évanouissent aussitôt découvert en forêt*".²⁹ Cette situation perdurera jusqu'en 1934. Pendant les années de crise, les divers peuples étaient insaisissable pour l'administration. Comment expliquer alors que d'autres peuples payaient quand-même un certain montant? La réponse doit être cherchée dans la collaboration des chefs médaillés (élaboré dans la troisième partie). Leur autorité était cependant très limitée, de sorte que les fonctionnaires ne pouvaient exiger une somme trop élevée. Les Français devaient donc se contenter d'une politique de palabres et discours.

"Ce n'est pas par la force et par une augmentation du nombre des gardes que nous arriverons à un résultat mais bien par la persuasion",³⁰

répondait le gouverneur d'Haut-Ogooué à son gouverneur-général en 1933.

La situation au territoire de Lisala était totalement différente. Non seulement y avait-il un appareil de fonctionnaires, mais aussi une Force Publique (presque) toujours disponible, qui rendaient possible une pression beaucoup plus forte. Significative, par exemple, est cette affirmation de 1932:

"Il a fallu s'efforcer d'employer tous les moyens *directs et indirects* pour faire rentrer l'impôt vers la fin de l'année".³¹

²⁷. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/49, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1930.

²⁸. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/52, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 2ème trimestre 1931.

²⁹. *Ibid.*

³⁰. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/57, Réponse du Gouverneur-Général du Moyen-Congo. 1933.

L'emploi de la force pour la collection d'impôt ne veut pas dire que les Belges du territoire de Lisala n'utilisaient pas les chefs médaillés pour percevoir l'impôt (voir plus loin), mais simplement que les fonctionnaires belges disposaient des moyens de force pour le cas où les chefs échouaient.

3. PRIX DE VENTE

La deuxième partie traite des prix de vente. D'abord on évoquera quelques problèmes d'interprétation et de critique historique. Ensuite on examinera l'évolution des prix de vente avant et durant la crise.

3.1. Critique historique

Le problème essentiel est de savoir quel est l'apport des prix de vente dans le revenu total du paysan africain. Estimer ces revenus de manière systématique et complète se heurte à plusieurs difficultés. Tout d'abord il nous est impossible de connaître l'importance statistique de toutes les sources de revenus. Ainsi, on ne connaît pas les revenus du commerce et du portage. En outre, on ne sait pas combien de personnes faisaient du commerce. Il est donc impossible d'arriver à une image complète des revenus. Même pour les prix de vente notre information est très incomplète. Pour Lisala, par exemple, on connaît les prix jusqu'en 1931 pour trois produits seulement et après 1931 toutes les indications à ce sujet disparaissent! Comme il n'est pas possible de calculer les revenus en chiffres absolus, il faut se garder de comparer les revenus en Haut-Ogooué et dans le territoire de Lisala. De plus, vu le très faible niveau de consommation, il est aussi peu utile de calculer le pouvoir d'achat et de convertir les prix vis-à-vis l'inflation. Les prix de vente nous donnent donc qu'une simple indication des cours du marché local, qui doit en premier lieu être comparé à l'évolution des impôts.

Un autre problème qui se pose en interprétant les prix de vente est de savoir si les paysans africains étaient toujours payés en argent. Est-ce que les prix de vente en argent, mentionnés dans les rapports coloniaux, étaient la seule forme de rémunération des paysans africains? Ici encore il faut faire une distinction entre les deux régions étudiées. Dans le territoire de Lisala aucune indication n'est donnée du paiement en nature. En Haut-Ogooué au

³¹. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapport annuel 1932. Lisala. (Mes italiques).

contraire la CFHBC, en position de monopole depuis 1929, refusait, surtout à partir de 1933, de payer en argent. Au lieu de rémunérer les paysans en espèces, elle donnait en échange pour les noix de palmes des "jetons" sans valeur!³² En même temps la société leur promettait qu'ils pourraient revenir le mois suivant pour recevoir leur argent. Mais le mois suivant la CFHBC leur demandait à nouveau de revenir le mois prochain et ainsi de suite. Cette méthode, appliquée dans la région de Brazzaville dans les années vingt (Coquery-Vidrovitch, 1972, 162-163), se heurtait évidemment aux ambitions des fonctionnaires coloniaux. Car comment exiger des paysans de payer leurs taxes quand ils n'étaient même pas rémunérés en argent? Le paiement des produits par d'autres moyens que de l'argent ne pèse pas dans l'interprétation des prix de vente, mais doit être pris en compte quand on compare les prix avec les autres données statistiques.

3.2. Évolution des prix de vente

3.2.1. Constitution des prix pendant la "phase libérale" avant la crise ('27-'29)

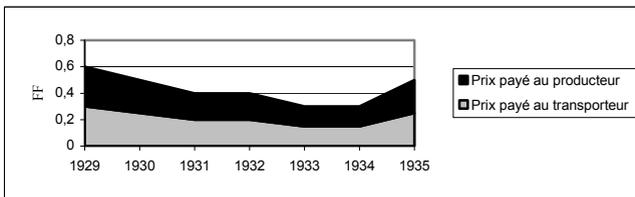


Figure 3. Prix de vente des noix de palmes en Haut-Ogooué par kg/l., 1929-1935.³³

Les prix de vente pendant la "phase libérale" (Jewsiewicki, 1983b, 113) en Haut-Ogooué (Figure 3) et dans le territoire de Lisala (Tableau 1) n'étaient pas le produit d'un marché ouvert, mais celui d'un processus beaucoup plus complexe. En Haut-Ogooué la constitution des prix était faite presque entièrement par les compagnies monopoles. A partir de 1926, la Nouvelle Société des Sultanats, comme seul acheteur des produits, jouissait d'un

³². Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/62, Rapports des tournées. Tournée d'Okondja. 1934.

³³. Sources: Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/43-53; 57; 63; 66, Rapports d'ensemble Moyen-Congo; Rapports annuels et trimestriels Haut-Ogooué.

monopole. L'année suivante ce rôle était repris par la CFHBC. Par un décret du 5 mai 1928, elle bénéficiait même d'un monopole légal sur l'achat des noix de palmes (Coquery-Vidrovitch, 1972, 168). La CFHBC se contenta les six années suivantes de n'acheter que les noix de palmes. L'autorité coloniale était impuissante vis-à-vis de cette compagnie, qui était la seule possibilité de ressources pour les paysans d'Haut-Ogooué. En 1929 par exemple, face au refus de la CFHBC d'augmenter le prix des noix de palmes, le gouverneur écrivait désespérément:

"L'Alimaïenne [CFHBC] refuse de prendre part (et elle est seule) à des marchés de palmistes se tenant à Franceville et n'offre que 0,30 du kilo pour les amandes de palme portées à Léconi. Privée de cette ressource – la seule qui leur restât, je me demande comment les indigènes feront pour s'acquitter de leur impôt l'an prochain".³⁴

Donc, même avant les baisses consécutives de la première moitié des années trente, le gouverneur signalait que les prix étaient trop bas. Il n'en était pas de même pour les autorités coloniales de Lisala. Les prix sur le territoire de Lisala, où en 1928 plus de seize sociétés étaient représentées, augmentaient de façon continue depuis 1922 jusqu'en 1928! Seule exception, le cours du prix de copal baissa fortement en 1927 lors de la "crise copalière". Les autorités qui pouvaient, grâce à l'augmentation des prix de vente, augmenter sans trop de peine le taux fiscal, profitaient ainsi de la concurrence entre les sociétés. Cependant nous devons être conscient que les prix diversifiaient, même à l'intérieur du territoire de Lisala, à cause des monopoles locaux ou liés à certains produits. Cette diversité régionale des prix (Jewsiewicki, 1975, 399) a trop souvent été négligée (Peemans, 1970).

3.2.2. *De l'indignation à la fureur: les premières baisses de prix ('30)*

Dans la deuxième moitié de l'année 1930, quelques mois après la chute des prix au Katanga (Tshibangu Kabet Musa, 1995, 43), les prix de vente en Haut-Ogooué et Lisala ont aussi commencé à baisser. Dans le territoire de Lisala, le prix des noix de palmes a baissé soudainement en juillet 1931 de 1,3 à 1 FB de kilo en moyenne et de 1,7 à 1,1 FB le kilo pour le copal. En Haut-Ogooué ce n'était qu'au troisième trimestre que les prix de vente

³⁴. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/48, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 3ème trimestre 1929. La Compagnie Alimaïenne a fusionné en 1928 avec la Compagnie Française du Bas-Congo pour former la CFHBC. (Coquery-Vidrovitch, 1972, 366-367).

commençaient à baisser. A partir du mois de septembre la CFHBC ne donnait pour les noix de palmes que 0,20 au lieu de 0,25 FF le kilo. Cette baisse soudaine, dont les paysans africains ne connaissaient pas la cause, n'était pas accepté dans la plupart des cas. La chute suscitait des réactions diverses d'indignation: du découragement à la fureur.³⁵ Ainsi elle était parfois perçue comme une tentative d'exploitation renforcée. Tous les fonctionnaires n'étaient cependant pas aussi indulgents:

"Une autre source de difficultés réside dans le peu de bon vouloir que manifeste l'indigène à produire aux taux actuels [...]. Il se refuse à admettre les bas prix payés pour les palmistes, l'huile de palme, etc. La persuasion n'arrive pas facilement à bout de l'obstination paresseuse du noir".³⁶

	Copal	Noix de palmes	Ivoire	Sésame	Caoutchouc
1927	1,2 à 1,6	1,5 à 1,9	100 à 150	2,05	11
1928	1,7	1,6	110		
1929	1,7	1,3	100		
1930	1,1	0,5	20 à 60		
1931	0,6	0,4	20 à 60		

Tableau 1. Prix de vente dans le territoire de Lisala par produit par kg/l, 1927-1931.³⁷

3.2.3. *Les tentatives d'intervention par l'État colonial ('31-'36)*

En 1931 le prix de vente des noix de palmes en Haut-Ogooué baissait encore jusqu'à 0,22 FF le kilo. Cette chute préoccupait l'administration française d'Haut-Ogooué. Le gouverneur, qui s'en était déjà plaint en 1929, voyait le cours se détériorer encore. A partir de 1931, il commençait à insister chez la CFHBC sur une élévation des prix. Dans plusieurs rapports, il décrivait la

³⁵. Ces réactions étaient générales au Moyen-Congo (et au Congo belge) en 1930: Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/49, Rapport annuel Moyen-Congo. 1931.

³⁶. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapport annuel 1931. Lisala.

³⁷. Source: Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapports annuels et trimestriels. Lisala.

gravité et l'urgence de la situation.³⁸ La CFHBC, confrontée à ces demandes, refusait d'acheter encore à Franceville. Jusqu'au mois d'août, le gouverneur et la CFHBC négociaient, mais ne parvenaient pas à se mettre d'accord. La CFHBC voulait acheter les noix de palmes à Franceville à 0,20 FF le kilo, tandis que le gouverneur proposait 0,25 FF le kilo.³⁹ Finalement c'est le gouverneur-général du Moyen-Congo lui-même qui est intervenu pour mettre fin au conflit. Il exigeait de la CFHBC qu'elle reprenne ses achats à Franceville, mais... à 0,20 FF le kilo!⁴⁰ L'accord entre le gouverneur-général et la CFHBC était maintenu en 1932. Le gouverneur d'Haut-Ogooué avait des grandes difficultés à faire accepter ce prix par les paysans:

"La baisse survenue au cours de l'année précédente sur les produits de cueillettes – amandes de palmes... – avait occasionné chez l'indigène une certaine attitude qui n'était pas loin de l'humeur chagrine... Mais le concept nouveau est de produire au plus bas prix et l'indigène est ignorant des théories de l'École. Il a fallu quelques longues palabres pour lui faire admettre la raison des prix pratiqués".⁴¹

Mais malgré les objections du gouverneur, le prix était une nouvelle fois abaissé en 1933 jusque 0,15 le kilo! Le gouvernement français, renseigné sur les prix pitoyables en AEF, a envoyé finalement le Français Dimpault en mission en AEF afin d'étudier la situation des prix. A la fin de 1933 Dimpault a présenté ses conclusions.⁴² Dans un style particulièrement clair il affirmait que les prix étaient trop bas. En même temps, un prix minimum est fixé par Arrêté du gouverneur-général à 0,30 FF le kilo pour les noix de palmes. Fait significatif, la CFHBC ne tenait pas du tout compte de cet arrêté. En 1934 elle payait encore 0,15! Et quand elle augmentait enfin le prix de vente jusqu'à 0,25 le kilo en 1935 c'était surtout dû à la conjoncture plus favorable.

Les prix de vente dans le territoire de Lisala, ont baissé de manière aussi radicale à partir de 1929. Le prix du copal, des noix de palme et de l'ivoire en 1931 ne valait plus qu'un tiers de sa valeur de 1929. L'évolution des prix de vente dans les années suivantes est, faute de sources, plus difficile à suivre. Est-ce que l'administration belge de Lisala a tenté de renforcer elle aussi son influence sur la constitution des prix de vente? C'est probable. D'abord on

³⁸. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/52, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 3ème trimestre 1931.

³⁹. La CFHBC était prête à acheter à 0,40 FF le kilo, mais seulement à Léconi.

⁴⁰. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/51, Rapport annuel Moyen-Congo. 1931.

⁴¹. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932.

⁴². Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/3/34, Mission d'inspection Dimpault.

remarque que cette administration entreprenait des tentatives d'intervention au niveau de la production (voir ci-dessous). Ensuite il y eut la fixation d'un prix unique pour le coton en 1933 (Osumaka Likaka, 1997, 18-26). Enfin la comparaison avec le Katanga est clarifiante. En 1933, des offices économiques, composés de membres de l'administration et de représentants des sociétés, sont instaurés dans cette province (Jewsiewicki, 1977b, 326-327). Ils fixaient des prix de vente minimum à l'intérieur des dites "zones agricoles" et "zones économiques". Bien que l'on ne dispose donc pas de données qui prouvent une même intervention de l'État colonial dans le territoire de Lisala, il est peu probable que les fonctionnaires de Lisala n'auraient pas fait de même.

4. PRODUCTION

La production des cultures vivrières et d'exportation est centrale dans cette troisième partie. On va à nouveau traiter en premier lieu quelques questions qui se posent dans l'interprétation des sources. En second lieu, on examinera les différentes interventions de l'État colonial dans le domaine de la production. Troisièmement on va consacrer une partie à l'évolution quantitative de la production. Finalement on essayera de donner une explication de cette évolution.

4.1. Critique historique

La critique historique des statistiques de production est dans une certaine mesure analogue à la critique historique des données fiscales. Car, comme les impôts, la production faisait partie de la philosophie coloniale. L'administration devait stimuler la production (destinée à l'exportation) et "*la mise en valeur au profit des colonisateurs et des indigènes*" (Mulambu-Mouluya, 1974, 12). Les fonctionnaires pouvaient facilement être enclins à augmenter de manière artificielle les chiffres de production par rapport à l'année précédente afin de plaire à leurs autorités. Il faut donc tenir compte d'une tendance constante à la surestimation.

Deuxièmement, il faut souligner que les chiffres de la production ne nous donnent pas un aperçu complet sur la production – et des revenus – des habitants de la région. En Haut-Ogooué par exemple, il y avait une

émigration importante et presque constante vers le Gabon.⁴³ Cet exode se faisait pour des raisons économiques. Avec l'argent de la vente du bois okoumé gagné en quelques semaines, les paysans pouvaient payer les impôts pour toute une année. En comparant les différentes statistiques, cet élément doit aussi être pris en compte.

4.2. Les interventions de l'État dans l'agriculture

En ce qui concerne les interventions de l'État colonial dans l'agriculture africaine au Congo belge, on retrouve toujours le nom d'Edmond Leplae.⁴⁴ Ce Belge était de 1910 à 1933 directeur-général du Département de l'Agriculture et est perçu comme le grand idéologue de la doctrine coloniale agricole. En 1930, il citait trois grandes possibilités pour le

"développement de l'agriculture indigène: (i) les conseils aux autochtones; (ii) l'enseignement agricole et (iii) l'obligation de cultiver" (Leplae, 1930, 1012-1013).

Ce sont ces trois possibilités qu'on va examiner maintenant.

4.2.1. Les conseils aux autochtones ou la politique de la palabre

La première méthode est l'intervention la moins forte dans l'agriculture africaine. Elle consistait par l'encouragement verbal des chefs africains, sans que des peines soient prévues en cas de non-exécution des travaux demandés. Pour l'administration française d'Haut-Ogooué, qui souffrait d'un manque de personnel, ces conseils étaient le seul moyen d'influencer la culture et la production des paysans africains. Dans les années de crise, l'administration d'Haut-Ogooué essayait de convaincre durant des longues palabres les chefs qu'ils devraient cultiver des produits vendables à la CFHBC malgré la chute des prix de vente.⁴⁵ En même temps, elle essayait d'intervenir dans la production des cultures vivrières. Certains fonctionnaires étaient notamment convaincus que, s'ils n'intervenaient pas, les Africains n'arriveraient pas à se

⁴³. Leur départ était un souci constant pour le gouverneur, bien qu'il admît que "la circulation numéraire est notablement alimentée par les pécules des travailleurs des exploitants forestiers revenus du Gabon. La crise du bois a tari cette principale source". Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932.

⁴⁴. Pour une petite biographie et une bibliographie de sa large œuvre, voir Claessens (1946).

⁴⁵. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/53, Rapport annuel d'ensemble Moyen-Congo. 1932, p. 121.

nourrir convenablement.⁴⁶ L'accent était surtout mis sur la *diversification* des cultures vivrières. Les Africains habitant en Haut-Ogooué, au-delà des divergences ethniques,⁴⁷ avaient "*une préférence depuis toujours pour le manioc et la banane*" et devraient élargir l'éventail de produits.⁴⁸ Après une circulaire du 8 juillet 1932 l'administration faisait quelques modestes tentatives dans ce sens. Les palabres étaient le seul moyen dont ils disposaient:

"Il s'agissait de faire admettre une plus grande part à certaines espèces vivrières. Ils les connaissaient déjà, mais elles ne constituent qu'un appoint saisonnier dans leur nourriture dont le fonds permanent était le manioc. L'idée suivie dans les palabres tenus aux notables et aux populations au cours des tournées,... a été de recommander les taros, l'igname, la patate. Il a surtout insisté sur l'arachide, qui, avec une grande alimentaire (sic) de premier ordre, peut donner plus de latitude à l'économie de la région".⁴⁹

Le résultat des palabres restait cependant très pauvre, voire nihil.⁵⁰ C'est pourquoi l'administration belge de Lisala a fait appel à d'autres moyens tels que l'enseignement agricole et la culture obligatoire.

4.2.2. *L'enseignement agricole*

L'enseignement agricole dans le territoire de Lisala passait surtout par les "moniteurs agricoles". Avant 1932, il n'y avait encore aucune école agricole dans toute la province de l'Équateur, bien que cela fût prévu dans un décret de 1922 (Konga Egbale, 1974, 152). Toutefois, il existait des "centres d'apprentissage" organisés par les missions. Ces centres initiaient les Africains aux différentes cultures. En 1933, face à la crise, les missions trans-

⁴⁶. A titre d'exemple, on cite M. Bruchard, gouverneur d'Haut-Ogooué quand il écrit sur le Schaké: "Il faut les bousculer à se nourrir. Ils aiment mieux dormir sans manger sous leurs coups de garde que de faire un effort. Triste race!". Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/50, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 2ème trimestre 1930.

⁴⁷. "Batéké: manioc, banane, sésame, épinards. Awandji: manioc, banane, maïs, 'bandjabi', arachide, igname. Obamba: manioc, banane, arachide, maïs. Mindoumba-Mindassa: manioc, banane, maïs." Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/63, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 1er trimestre 1932.

⁴⁸. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932. Voir aussi Coquery-Vidrovitch (1972, 482).

⁴⁹. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932.

⁵⁰. Bien que le gouverneur essayât de l'expliquer ainsi: "On n'obtient pas dès le début tous les résultats désirés. Modifier la mentalité de l'indigène pour les méthodes culturales est une œuvre de longue haleine" (*Ibid.*).

formaient leurs centres avec le soutien de l'administration, en véritables écoles agricoles.

Les moniteurs agricoles travaillaient depuis longtemps dans la province de l'Équateur. A partir de 1920, chaque district avait un agronome, assisté par deux ou trois moniteurs agricoles africains (*Ibid.*, 153). Le nombre de moniteurs, souvent des ex-soldats de la Force Publique, croissait rapidement au cours des années vingt. Le petit territoire de Busu-Melo par exemple, disposait en 1926 déjà de deux moniteurs.⁵¹ Une des tâches des moniteurs était donc "d'enseigner" les différentes cultures fixées par l'administration belge. L'accent est mis, ici aussi, sur la différenciation des cultures d'une part et sur le développement des cultures d'exportation d'autre part (Ringoet, 1930, 221). Les résultats de cet enseignement ne peuvent pas être surestimés. En fait, les moniteurs jouaient un rôle beaucoup plus important dans les cultures obligatoires.

4.2.3. Cultures obligatoires

Selon Leplae, la culture obligatoire était la seule méthode:

"qui puisse vaincre l'indifférence ou l'opposition que la population montre toujours à l'extension des cultures ou à l'adoption d'une culture nouvelle" (Leplae, 1930, 1012; voir aussi e.a. Leplae, 1929).

Par les ordonnances de 1910, 1917 et 1933, un cadre légal était créé pour la création des cultures obligatoires, contrôlées par le commissaire du district et les moniteurs agricoles (Mulambu-Mouluya, 1974, 30; Jewsiewicki, 1977b, 328; *Volume jubilaire du Bulletin agricole*, 1960).

Dans le territoire de Lisala, comme ailleurs au Congo (Jewsiewicki, 1977b, 328; 1977a, 162; 1983b, 115), l'année 1933 marque une césure dans la politique agricole. Premièrement, l'administration essayait, au moyen du décret de 1933, de renforcer sa mainmise sur les paysans africains et les végétaux cultivés en *systématisant* et en *centralisant* leurs interventions (Scaetta, 1936, 525 pour une excellente carte géographique). A partir de 1933, un surveillant de cultures donnait régulièrement des instructions aux agronomes des différents districts. Ainsi l'agronome du district, M. Brouwers, en novembre 1933 recevait cette "proposition" de M. Cougnon, surveillant des cultures:

⁵¹. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AGRI-38, Rapport agricole 1926. Busu-Melo.

"Monsieur l'Agronome,
Suite à votre lettre n° 250/Agri.R. du 14/10/33, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous mes propositions concernant la rotation des cultures à adopter dans le territoire de Lisala (région cotonnière): 1ère année: arachide ou maïs et coton. 2ème année: sésame. 3ème année: bananiers et manioc. 4ème année: récolte des produits. 5ème, 6ème, 7ème années: jachère. 8ème année: retour au coton. Pour la première année, je dis arachide et maïs parce que l'an dernier les Mongwandi ayant semé du maïs, la grande partie a été jetée, [...].
Le Surveillant de cultures, Cougnon Ch.".⁵²

Deuxièmement, la même année est caractérisé par l'introduction du coton. "*Vu que les palmistes et l'huile de palme sont fortement dépréciés*" et dans le cadre d'une réforme nationale des zones de coton (Likaka Osumaka, 1997), la culture obligatoire du coton était imposée dans les chefferies de la région Monvéda dans le territoire de Lisala.⁵³

"Ce produit, plus rémunérateur, laissera, espère-t-on, quelqu'argent entre les mains des natifs".⁵⁴

De plus, la culture obligatoire du coton dans le territoire coïncidait avec une surveillance plus étroite et une répression plus forte. Les lois de 1910, 1917 et 1933 restaient très vagues sur les peines et punitions possibles (Mulambu-Mouluya, 1974, 30), la grande liberté à juger donnée au commissaire du district. M. Brouwers, le commissaire du district de Congo-Ubangi et le supérieur du gouverneur de Lisala, est un bon exemple de l'omnipotence de ce poste. En 1933, il cumulait les fonctions de commissaire de district, agronome et commissaire de police! Les moniteurs agricoles et les soldats de la Force Publique assistaient le commissaire.

"Ils transmettent des ordres, visitent les champs et parfois nous tiennent au courant de la situation",⁵⁵

résumait M. Settembrine, l'agronome-adjutant. En utilisant des châtiments et autres moyens de force ils obligeaient les paysans africains à accroître leur

⁵². Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire Congo-Congo*, 12.342, Agriculture indigène, Lettre de 21 novembre à Monvéda.

⁵³. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapport annuel 1932. Lisala, p. 5.

⁵⁴. *Ibid.*

⁵⁵. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire Congo-Congo*, enseignement agricole. Moniteurs cotonniers et autres. District du Congo-Ubangi, Territoire de la Moeko. Rapport du deuxième trimestre 1933.

production et à suivre les ordres de l'agronome (Likaka Osumaka, 1995, 207). La moindre inexécution des travaux pouvait avoir des grandes conséquences:

"Procès-verbal. Inexécution des travaux d'ordre économique.

[...] Il en résulte du mesurage des champs de coton que les nommés Somela, Mopwindana et Kombete ne possèdent qu'une parcelle d'environ 6 ares et le nommé Fande qu'une parcelle insignifiante (env. 3 ares). Or la Décision de Mr. le Commissaire de District en date du 8 octobre 1932 prescrit: Article premier: 'Les chefferies du Territoire de Libenge sont astreintes par homme valide à exécuter les travaux d'ordre économique suivants: 15 ares en forêt de cotonniers précédés d'une culture vivrière telle que le maïs sur le champs'. De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal *pour qu'il soit donné telle suite qu'il appartiendra* [...].

L'Officier de police judiciaire, Brouwers".⁵⁶

Il est clair que l'enseignement agricole et la culture obligatoire ont eu une influence beaucoup plus grande sur les cultures vivrières, constituées surtout de manioc et de banane.⁵⁷ Premièrement, nous constatons l'importance de plus en plus accrue du manioc. Le manioc était considéré par l'administration coloniale comme une culture de haute qualité, avec une très grande productivité (Jewsiewicki, 1980, 72).⁵⁸ Pour beaucoup de fonctionnaires "*le manioc apparaît alors comme la plantation miracle, anti-famine par excellence*" (Vellut, 1983, 26). Comme on a vu plus haut le manioc était aussi incorporé dans les programmes de culture. En résultait une expansion rapide de la culture de manioc (Hulstaert, 1979, 174). Cependant, le manioc est aussi caractérisé par un manque de protéines (Jewsiewicki, 1980, 72). La culture obligatoire a donc causé aussi une baisse de la valeur nutritive moyenne (Likaka Osumaka, 1997, 99). Une deuxième conséquence était la perturbation de l'organisation et du calendrier de travail des cultures vivrières à cause de la culture obligatoire. L'organisation du travail dans ce milieu forestier est déterminé par la saison de pluie (Vansina, 1985, 10). Le danger que de nou-

⁵⁶. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire Congo-Congo*, 12.342, Procès-verbaux. Questions justices, Lettre de 31 octobre 1933 à Matalimbe. (Mes italiques).

⁵⁷. "Le manioc et la banane forment la base de la nourriture des natifs du territoire. Ils cultivent également mais en quantité restreinte le maïs, la canne à sucre, la patate douce et divers légumes." Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AGRI-20, rapport de l'agriculture 1926. Busu-Melo. Comparer à Léontvitch (1933, 52).

⁵⁸. Non seulement l'administration dans le territoire de Lisala, mais aussi les fonctionnaires d'Haut-Ogooué pensaient ainsi: "Bien que le manioc fasse partie de l'alimentation de tout indigène suivant des zones, cette culture est plus ou moins développée; ainsi nous trouverons!" Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/63, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 1er trimestre 1934.

velles cultures obligatoires interférait avec le calendrier des cultures vivrières était réel (Jewsiewicki, 1980, 63). Mais c'était surtout la cueillette du copal qui a influencé l'organisation du travail. Le copal était presque exclusivement acheté par les petites entreprises (Jewsiewicki, 1983a, 92) très présentes dans le territoire de Lisala (voir ci-dessus). Les richesses de cette plante semblaient au début du siècle:

"pour ainsi dire inépuisable dans certains territoires notamment dans les territoires de la Lulonga, de l'Équateur et de Bangala" (Konga Egbale, 1974, 110).

Près de chaque village le copal pouvait être cueilli et procurait des revenus faciles aux paysans africains. Mais au fur et à mesure que le copal était cueilli, les distances aux champs devenaient plus longues. Ceci avait des conséquences néfastes pour les cultures vivrières.

"Les populations congolaises, attirées par les bénéfices que leur procurait la pêche du copal des marais abandonnaient plusieurs mois leurs villages et leurs champs. En leur absence les éléphants, les cochons sauvages avaient ravagé les plantations, d'ailleurs envahies de mauvaises herbes" (cité par Konga Egbale, 1974, 108).

La chasse souffrait aussi de la quête au copal (Hulstaert, 1979, 173). L'impact précis des différentes interventions de l'État colonial dans le domaine agricole sur les cultures vivrières sont difficiles à mesurer. Les quelques données statistiques fournies au niveau de Lisala – totalement absent en Haut-Ogooué – sont tellement peu fiables et arbitraires qu'elles deviennent inutilisables du point de vu de la critique historique. Nous devons donc nous contenter des statistiques des produits vendus.

4.3. L'évolution de la production

Les statistiques établies pour le territoire de Lisala nous montrent une augmentation de la production dans les années juste avant la crise. Dans les premières années de la crise la production souffrait fortement, ce qui résultait de la baisse des prix (Figure 4).⁵⁹ A partir de 1933, le renforcement de la culture obligatoire augmentait la production. Ainsi la quantité des différents produits atteignait vers 1936 un niveau beaucoup plus élevé qu'avant la crise. Les chiffres des produits cultivés sur les plantations européennes, comme le café et le cacao, montaient de façon spectaculaire, ainsi que la pro-

⁵⁹. A comparer avec la production des produits d'exportation de la province d'Équateur. Dans: Rapport annuel sur l'administration de la colonie du Congo belge, présentés aux chambres législatives, Bruxelles, 1927-1936.

duction du copal et de l'ivoire dans une moindre mesure. Les produits de palme, comme les noix de palme et l'huile de palme, formaient une exception à cette règle. Surtout dans les années 1933 et 1934, cette production baissait très rapidement.

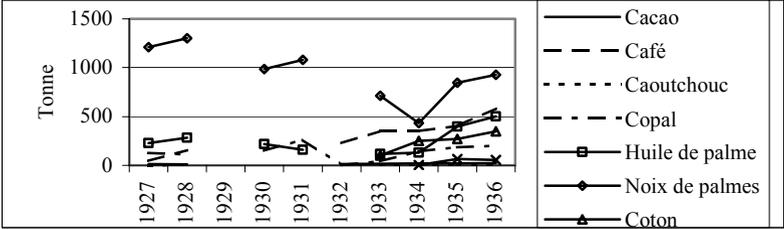


Figure 4. Production dans le territoire de Grand-Lisala par kg/l., 1927-1936.⁶⁰

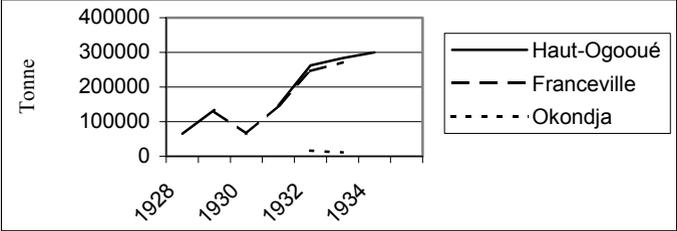


Figure 5. Production des noix de palmes en Haut-Ogooué par kg/l., 1928-1935.⁶¹

La production en Haut-Ogooué a connu une évolution semblable (Figure 5). Après une hausse dans les années 1928 et 1929, la production a baissé en 1930. Mais elle a vite reprise. Dans les années 1931 et 1932 le nouveau gouverneur, M. Poli, confronté au découragement des paysans africains, décidait d'intensifier ses tournées. Le résultat était remarquable. La production s'est multiplié en 1934 par six par rapport à 1930! La question se pose donc: comment expliquer que la production avait une telle augmentation, quand on sait que l'administration n'avait pas les moyens d'imposer ni une obligation fiscale ni une culture obligatoire?

⁶⁰. Sources: Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO5-6; 63; 121-124, Rapports annuels; Équateur, Busu-Melo; Likimi; Lisala.

⁶¹. Sources: Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/43-53; 57; 63; 66, Rapports d'ensemble Moyen-Congo; Rapports annuels et trimestriels Haut-Ogooué.

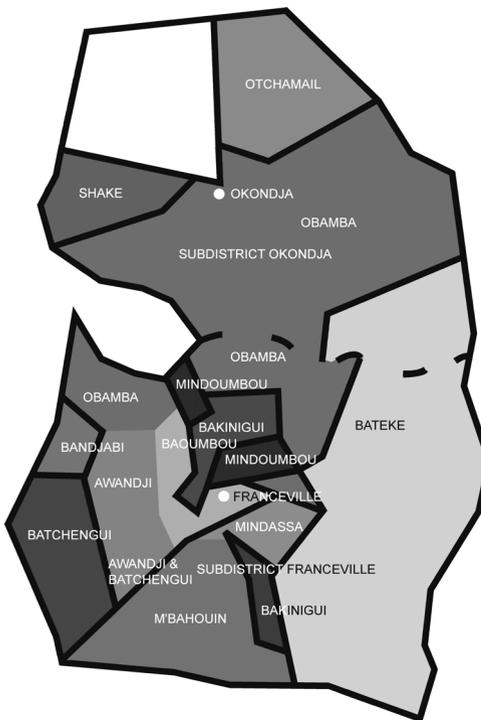
4.4. Vers une explication alternative pour la montée de production

Nous pourrions mettre en avant deux explications alternatives pour la montée de la production en Haut-Ogooué.

4.4.1. L'extension des régions "contrôlées"

Une première explication est issu de la critique historique. Remarquons que la population "sous contrôle" augmentait constamment et que l'administration française pouvait ainsi "convaincre" plus de personnes d'augmenter leur production. Sur les cartes géographiques 2 et 3 le gouverneur esquissait les différents espaces de production des produits vendus en 1932 et en 1933. Quand on compare maintenant ces cartes avec la carte ethnique (carte 1) on constate

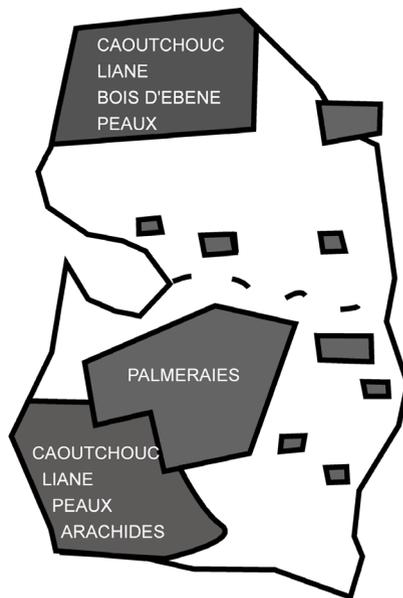
une extension dans la région d'Awandji et de Batchangui. Cette région n'a été "pacifiée" qu'à la fin des années vingt. L'extension des zones productrices coïncidait donc avec la montée de l'influence de l'administration. Cependant, ce facteur ne peut pas être surestimé. La carte 3 nous montre que l'extension consistait surtout en caoutchouc, arachides, peaux et lianes et pas des noix de palmes. Comme explication de la montée de la production des noix de palmes, cet argument est donc peu valable. En plus, la région Awandji n'apportait presque rien en tonnes dans la production globale. Pour cette région le gouverneur ne mentionnait même pas un acheteur de ces produits, ce qui nous fait supposer que ces produits n'ont même jamais été vendus aux sociétés.



Carte 1. Carte ethnique Haut-Ogooué



Carte 2. Répartition de la production en 1932 en Haut-Ogooué



Carte 3. Répartition de la production en 1933 en Haut-Ogooué⁶²

4.4.2. Le rôle des "chefs médaillés"

En Haut-Ogooué, comme au Congo belge, les "chefs médaillés" formaient d'importants points de repères pour l'administration française et belge (approches générales: Likaka Osumka, 1997, 205-207; Turner, 1973; Sikitele Gize, 1973). A la tête de chaque "peuple" elles essayaient de nommer un chef médaillé, qui avait des notions de français ou qui était favorable aux fonctionnaires coloniaux. Leur tâche essentielle consistait à préparer la perception des impôts (voir plus haut) et à inciter ses habitants à la production. En échange, les chefs médaillés d'Haut-Ogooué recevaient le soutien formel et parfois matériel de l'administration. Ainsi le gouverneur d'Haut-Ogooué décidait en 1931 de redonner 5% des impôts perçus aux

⁶². Sources: Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, Fonds AEF, GGAEF, D/4(2)/54; 57, Rapport annuel Haut-Ogooué 1932; 1933, Carte de la production 1932; 1933, Carte ethnographique. On doit évidemment prendre en compte que ces cartes sont faites par l'administration coloniale.

chefs.⁶³ En même temps l'administration essayait de leur donner une certaine autorité en leur attribuant toutes sortes de distinctions. Le gouverneur-général du Moyen-Congo préconisait en 1933 dans une lettre au gouverneur d'Haut-Ogooué:

"Vous devez proposer les plus méritants des récompenses qui les flatteraient en augmentant leur prestige et par suite leur autorité. C'est d'ailleurs ainsi que nous pouvons tirer le meilleur parti du 'mérite coloniale', la nouvelle distinction qui vient d'être créée".⁶⁴

Comme Sikitele Gize (1973) l'a montré pour la région Pende au Congo belge et Jane Guyer (1978; 1980) et Mbapndah Ndobegang (1994) pour le Cameroun les "chefs médaillés" étaient dans une large mesure responsables de la montée de la production en Haut-Ogooué. Ce raisonnement peut être illustré à l'aide de l'évolution des Batéké.

Le chef des Batéké d'Haut-Ogooué pendant la deuxième moitié des années vingt s'appelait Nkaby.⁶⁵ Ce leader charismatique et influent a mené son peuple dans une guerre ouverte contre l'arrivée des Français dans leur région. Cette guère, qui a duré de la fin de 1927 jusqu'en septembre 1928, n'a été terminée qu'avec l'aide de différentes divisions venues de la circonscription de Likouala-Mossaka.⁶⁶ En essayant de mettre une fin à l'autorité de Nkaby, l'administration française nommait au début de 1928 un autre chef, venant d'une autre partie de la région, en tête des Batéké. Le gouverneur d'Haut-Ogooué décidait d'installer Bongo:

"pour ses petites connaissances de français parlé et pour les services rendus dans la région N'Kbaby".⁶⁷

⁶³. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/52, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 3ème trimestre 1931.

⁶⁴. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/58, Lettre du gouverneur-général du Moyen-Congo au chef de la circonscription Haut-Ogooué. Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 1ère trimestre 1933.

⁶⁵. Les rapports utilisent pêle-mêle Kaby, Akaby, N'Kaby et Nkaby. A l'occasion de sa mort le gouverneur écrivait: "Âgé d'environ 60 ans, Kaby a été le dernier à se soumettre à notre autorité et son contact avec nous date que de Juillet 1928. Fourbe et ennemi du blanc, il ne s'est soumis que par crainte. Sa mort est un bon débarras, car, on ne pouvait avoir confiance en lui. Kaby, étant un sorcier très renommé...". Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/63, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 4ème trimestre 1934.

⁶⁶. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/44, Rapport trimestriel Haut-Ogooué, 4ème trimestre 1927 et *Ibid.*, D/4(2)/45, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1928, p. 4.

⁶⁷. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/45, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1928.

Mais aussi ajoutait-il:

"de caractère fourbe il ne s'est distingué dans ses nouvelles fonctions que dans une affaire de rapines où sa complicité l'amènera devant le Tribunal indigène".⁶⁸

Après cette réprimande Bongo essayait de se plier aux exigences coloniales. Il a même tenté de convaincre Nkaby de se rendre aux Français.⁶⁹ Mais c'était surtout après la destitution de Nkaby⁷⁰, mis en prison à Franceville, que Bongo commençait à se profiler comme un point de repère fidèle. Bongo, reconnu par les Français comme chef de toute la région Batéké, faisait tout pour les aider à percevoir les taxes demandées et à produire et vendre des noix de palmes:

"Le chef Bongo nommé par ailleurs a assez bien compris ce que nous voulions, tant pour le paiement de l'impôt, l'aménagement des villages et la production des amandes de palme. Celle-ci est passé de trois tonnes à neuf tonnes par mois".⁷¹

Bongo devenait même un des chefs les plus respectés par l'administration. En 1933 il était le tout premier du district à s'acquitter de ses obligations fiscales!⁷² L'augmentation de la production en pays Batéké était aussi rendu possible parce que les noix de palme vendus à la CFHBC ne perturbaient pas la production d'aliments de subsistance. Les noix de palmes étaient déjà cultivées pour des besoins de subsistance. Les noix de palmes vendus étaient, elles aussi, cultivés dans les mêmes "palmeraies naturelles". La production des noix de palmes destinée à l'exportation n'était donc qu'un supplément de la production normale. Comme l'a montré Martin (1989, 80) à partir du cas du Nigeria, la production des noix de palmes "*grew in symbiosis with subsistence food farming*".

L'exemple des Batéké nous explique l'importance des chefs médaillés dans la perception. La perception dépendait alors presque entièrement de la volonté des chefs. En 1933 par exemple,

⁶⁸. *Ibid.*.

⁶⁹. Mais son message est reçu par Nkaby par une grêle de balles. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/47, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1929.

⁷⁰. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/47, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1929.

⁷¹. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932.

⁷². Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/58, Rapport trimestriel Haut-Ogooué. 3ème trimestre 1933.

"les chefs Lendouye (Mindoumbas), Matchoulou (Awandjis), Maissa (Bandjabis), Tounda (Batchengui), Mikoto, Oyoumi, Leniongo (Obambas) ont permis le recouvrement des taxes".⁷³

La politique coloniale d'utiliser les chefs médaillés pour faire passer le message paraît donc avoir porté ses fruits. Néanmoins, l'instauration d'un chef médaillé se heurtait au manque d'influence et de popularité chez leurs subordonnés. Beaucoup voyaient ce nouveau leader comme un traître et un collaborateur. En plus, l'ancien chef – mis de côté – jouissait encore souvent de beaucoup de pouvoir au sein de son peuple. Frustré dans la plupart des cas, il pouvait inciter son peuple à se venger du nouveau chef médaillé. C'était évidemment d'autant plus grave quand ce nouveau chef exigeait des efforts de production. Il n'est alors pas surprenant que les chefs médaillés devaient être appuyés constamment par l'administration:

"L'organisation administrative a superposé à ces chefs naturels des chefs de village, de terre et de tribu dont l'autorité ne peut s'imposer que par l'appui constant des chefs de subdivision, soutien qu'ils réclament eux-mêmes lorsque le moindre effort de surveillance ou de commandement leur est demandé".⁷⁴

Il est donc clair que le pouvoir des chefs médaillés était très limité. Bien que ce fût le seul moyen d'augmenter la production en Haut-Ogooué, les chefs ne pouvaient exercer qu'une influence restreinte. Ce n'est pas seulement en Haut-Ogooué que les chefs médaillés étaient intégrés dans l'administration. Structurées dans des chefferies (Leplae, 1935, 22) leur rôle au Congo belge était bien défini et même élargi avec un décret du 5 décembre 1933 lors de la crise (*Volume jubilaire du bulletin agricole*, 1960, 77). Ils jouaient un rôle crucial dans le territoire de Lisala. Ils recevaient des ordres très précis de la part du gouverneur qu'ils devaient exécuter minutieusement. En cas de refus des punitions graves étaient prévues.⁷⁵ Les chefs médaillés dans le territoire

⁷³. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/57, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1933.

⁷⁴. Archives nationales, section d'outre mer, Aix-en-Provence, *Fonds AEF, GGAEF*, D/4(2)/54, Rapport annuel Haut-Ogooué. 1932.

⁷⁵. "Conduite des chefs. Punition. 1) Asuka, chef investi de Bobala retenue de traitement d'un mois pour avoir donné à ses administrés un ordre contraire à celui de l'autorité. 2) Mopolo, chef investi de Mongombe la moitié de trois mois de retenue de traitement pour non entretien routier et refus d'obtempérer à une réquisition de l'administrateur territorial. 3) Edjuku, chef investi de Gwanga deux mois de retenue de traitement pour s'être opposé à l'introduction du coton dans la chefferie... 4) Mongambo, chef investi de Moweya une retenue de trois (sic) de traitement pour avoir, à cause de sa mauvaise volonté, provoqué l'immobilisation, pendant deux jours, d'un Agent du service des terres." Archives du Ministère des Affaires Étrangères,

de Lisala étaient donc intégrés dans les programmes de cultures obligatoires et pouvaient être presque constamment supervisés et appuyés. Ils ne formaient ainsi qu'une partie de tout un éventail de moyens de pression.

5. CONCLUSION

Après les avoir soumis à une critique historique profonde, il est possible d'utiliser les sources de l'administration coloniale. Non seulement elles nous permettent de mettre en évidence l'attitude et le point de vue des fonctionnaires coloniaux, mais ces sources nous donnent aussi un bon aperçu de la situation de la paysannerie africaine même. Grâce aux rapports politiques, économiques et agricoles et aux statistiques trimestrielles, nous pouvons comparer l'évolution des paysans dans les différentes régions.

L'influence de la crise des années trente sur l'économie marchande des paysans africains varie beaucoup selon la région. Tant les hauts fonctionnaires coloniaux belges que leurs homologues français étaient très hostiles à une baisse d'impôts. Mais la montée de la pression fiscale par rapport aux prix de vente n'a pas mené partout à une intégration dans l'économie coloniale. Notre étude montre que deux variables furent décisives dans ce processus: (i) le taux d'administration et dans une moindre mesure, (ii) le taux d'investissement.

En Haut-Ogooué (Moyen-Congo), où le taux d'administration était très faible, l'administration n'avait pas les moyens d'*obliger* les paysans africains à payer leur impôts ou à augmenter la production. Le seul moyen qu'elle avait à sa disposition était une politique de palabres et d'encouragements verbaux (premier aspect de la thèse de Austin). Un très grand rôle est joué par les "chefs médaillés". Nommés et appuyés par l'administration coloniale, ils formaient la seule possibilité à la perception des impôts ou à une augmentation de la production. Cette méthode avait cependant ses limites. Pas très populaire à cause de leur collaboration, les chefs médaillés ne pouvaient pas exiger un effort trop lourd de la part des paysans. La production vendue aux sociétés monopoles était en fait un supplément à leur production naturelle. L'augmentation de la production se réalisait donc en symbiose avec l'économie de subsistance (thèse de Wickins).

Dans le territoire de Lisala (Congo belge) l'administration belge disposait d'autres moyens. Confrontée à la chute des prix, celle-ci décidait de renforcer

Section Archives africaines, Bruxelles, *Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques*, RA/AIMO-122, Rapport annuel 1932, Lisala.

le système de cultures obligatoires (deuxième aspect de la thèse de Austin). Les programmes de la culture obligatoire étaient centralisés et leur contenu évoluait. L'introduction du coton en 1933 allait de pair avec un nouveau régime beaucoup plus sévère. Ces changements avaient de graves répercussions au niveau de l'économie de subsistance, déjà atteinte par la cueillette du copal dans les années vingt. Leur calendrier agricole était perturbé et la valeur nutritive moyenne baissait à cause de la part croissante du manioc dans la nourriture.

La crise des années trente n'a donc pas provoqué partout un malaise social profond, comme veut l'affirmer la thèse sous-développementaliste encore dominante. Prônant une vision marxiste macro-économique, ces auteurs ont négligé l'énorme diversité du continent. En même temps, elle n'a pas pris en compte ce qu'on pourrait appeler le "facteur africain". En traitant les paysans africains comme des victimes passives d'une crise extérieure, elle a oublié le rôle des résistances paysannes et de la collaboration des chefs. Un certain nombre d'autres nuances restent donc à apporter.

ABRÉVIATIONS

B.A.	Bulletin Administratif
B.A.C.	Bulletin Administratif du Congo
CFHBC	Compagnie Française du Haut et Bas Congo

Sources

1. Archives nationales, Section Outre Mer, Aix-en-Provence

Fonds AEF, GAEF

1. D/3/34, Mission d'inspection Dimpault (1932-1933); D/3/35, D/3/36, Mission d'inspection Dimpault (1934-1935).

2. D/4(2)/42 à D/4(2)/58; D/4(2)/60 à D/4(2)/63; D/4(2)/66 à D/4(2)/68; Rapports d'ensemble Moyen-Congo; Rapports annuels et trimestriels Haut-Ogooué; correspondance, affaires, rapports divers.

3. D/4(2)/66; Rapport annuel Niari-Ogooué.

4. D/5/41; Organisation territoriale et administrative-Moyen Congo.

5. D/5/90; Dissidence et incidents divers (Incidents dans l'Haut-Ogooué).

6. Y/3/1, Y/3/2; Journaux du poste de Carnot.

2. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Section Archives africaines, Bruxelles

Fonds provisoire des Rapports officiels périodiques

Rapports officiels périodiques Agriculture

RA/AGRI-52-52-54, Équateur; RA/AGRI-2-3, Bangala; RA/AGRI-20, Busu-Melo;

RA/AGRI-22-23, Congo-Ubangi; RA/AGRI-38, Likimi; RA/AGRI-39-40, Lisala.

Rapports officiels périodiques AIMO

RA/AIMO-5-6, Équateur; RA/AIMO-31, Bangala; RA/AIMO-63, Busu-Melo; RA/AIMO-65, Congo-Ubangi; RA/AIMO-121, Likimi; RA/AIMO-122-123-124, Lisala.

Fonds Congo-Congo

96 28, Rapports d'inspections techniques. Instructions. District de l'Ubangi (1931); 10.090,

État d'esprit de Congo-Ubangi (1933-1936); 12.342, Agriculture indigène-enseignement

agricole; 12.831, Réorganisations administratives de l'Équateur (1920-1939).

Sources éditées

Bulletin administratif et commercial du Congo belge (1920-1927).

Bulletin administratif du Congo belge (1928-1937).

Bulletin Officiel du Congo belge, 1920-1939.

LEONTVITCH (C.), 'L'agriculture indigène dans l'Ubangi', *Bulletin agricole du Congo belge*, XXIV, 1933, 1, pp. 45-68.

LEPLAE (E.), "Les cultures obligatoires dans les pays de l'agriculture arriérée", *Bulletin agricole du Congo belge*, XX, 1929, 4, pp. 449-478.

LEPLAE (E.), "L'agriculture au Congo belge en 1930", *Bulletin agricole du Congo belge*, XXI, 1930, 4, pp. 1008-1030.

LEPLAE (E.), *La crise agricole et les phases du développement de l'agriculture dans le Congo central*, Bruxelles, 1935.

Rapport annuel sur l'administration de la colonie du Congo-Belge, présenté aux chambres législatives, Bruxelles (1925-1937).

- RINGOET (A.), "Collaboration agricole des Européens et des indigènes", *Bulletin agricole du Congo*, XXI, 1930, 2, pp. 220-225.
- SCAETTA (H.), "L'agriculture du Congo belge en 1935", *Bulletin agricole du Congo belge*, XXVII, 1936, 4, pp. 507-547.

Littérature

- ALMEIDA TOPOR (H.D'), *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, 1999.
- AUSTIN (R.), *African economic history*, Portsmouth, 1987.
- AUSTIN (R.) and HEADRICK (R.), "Equatorial Africa under colonial rule" in: BIRMINGHAM (D.) and MARTIN (P.), *History of Central Africa*, London, 1983, pp. 27-94.
- BROWN (I.) (ed.), *The economies of Africa and Asia in the inter-war depression*, London, 1989.
- CLAESSENS (J.), "Edmond Leplae (13.9.1868-2.2.1941)", *Bulletin des séances de l'I.R.C.B.*, 1946, 1, pp. 157-164.
- COOPER (F.), "Africa and the World Economy" in: COOPER (F.), ISAACMAN (A.) (eds.), *Confronting historical paradigms: peasants, labor and the capitalist world system in Africa and Latin America*, Madison, 1993, pp. 84-204.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, 1972.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.) (ed.), "L'Afrique et la crise de 1930", *N° spéciale Revue française d'histoire d'outre-mer*, LXIII (232-233), Paris, 1976, pp. 375-784.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), "La fiscalité coloniale française (1920-1940)" in: *États, Fiscalités, Économies*, 5^e Congrès Association Française des Historiens Économistes, Paris, 1983, pp. 121-133.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), "French Black Africa" in: Roberts (A.D.) (ed.), *The Cambridge History of Africa, Vol. 7: 1905-1940*, Cambridge, 1986, pp. 329-395.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), "L'économie coloniale des anciennes zones françaises, belges et portugaises (1914-1935)" in: ADU BOAHEN (A.) (ed.), *Histoire générale de l'Afrique. VII. L'Afrique sous domination coloniale: 1880-1935*, Paris, 1987, pp. 381-412.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.) et AGERON (C.-R.), *Histoire de la France coloniale III, Le déclin*, Paris, 1991.
- DE SAINT MOULIN (L.), "Histoire de l'organisation administrative du Zaïre", *Zaïre-Afrique*, 1988, 224, pp. 197-224.
- DRIESMANS (I.), *De crisis van de jaren dertig in Belgisch Kongo en Frans Equatoriaal Afrika. Een vergelijkende analyse van de evolutie van de levensstandaard van de autochtone boeren in Lisala en Haut-Ogooué in de periode 1927-1936*, Gent, 2000 (licentiaatsverhandeling; promotor: L. François).
- FETTER (B.), *Colonial Rule and Regional Imbalance in Central Africa*, Boulder, 1983.
- GUYER (J.), "The food economy and French colonial rule in central Cameroun", *Journal of African History*, XIX, 1978, 4, pp. 577-597.
- GUYER (J.), "Head-tax, social-structure and rural income in Cameroun, 1922-1937", *Cahiers d'Études Africaines*, 1980, 79, pp. 305-329.
- HEADRICK (R.), "Studying the Population of French Equatorial Africa" in: FETTER (B.) (ed.), *Demography from Scanty Evidence, Central Africa in the Colonial Era*, Boulder, 1990, pp. 273-298.

- HULSTAERT (G.), "L'évolution de la production alimentaire des Nkundo (XIXe-XXe siècles), Un bilan partisan", *African economic History*, VII, 1979, pp. 171-181.
- ISAACMAN (A.), "Peasants and Rural Social Protest in Africa", *African Studies review*, XXXIII, 1990, 2, pp. 1-120.
- JEWSIEWICKI (B.), *Agriculture itinérante et économie capitaliste. Histoire des essais de modernisation de l'agriculture africaine au Zaïre à l'époque coloniale*, Lubumbashi, 1975.
- JEWSIEWICKI (B.), "The Great Depression and the making of the Colonial Economic System in the Belgian Congo", *African Economic History*, IV, 1977a, pp. 153-176.
- JEWSIEWICKI (B.), "Unequal Development: Capitalism and the Katanga Economy, 1919-1940" in: PALMER (R.) and PARSONS (N.), *The roots of rural poverty in Central and Southern Africa*, London, 1977b, pp. 317-344.
- JEWSIEWICKI (B.), "African peasants in the totalitarian colonial society of the Belgian Congo" in: KLEIN (M.), *Peasants in Africa. Historical and Contemporary Perspectives*, Beverly Hills, 1980, pp.45-76.
- JEWSIEWICKI (B.), "Capitalisme par procuration et industrialisation sans entrepreneurs; la petite entreprise au Congo belge, 1910-1960" in: COQUERY-VIDROVITCH (C.) (ed.), *Actes du colloque: Entreprise et entrepreneurs en Afrique*, Paris, 1983a, pp. 81-100.
- JEWSIEWICKI (B.), "Rural society and the Belgian colonial economy" in: BIRMINGHAM (D.) and MARTIN (P.), *History of Central Africa*, London, New York, 1983b, pp. 95-124.
- KLEIN (M.), *Peasants in Africa. Historical and Contemporary Perspectives*, Beverly Hills, 1980.
- KONGA EGBALE (L.), *L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940)*, Lubumbashi, 1974 (mémoire de licence; directeur: B. Jewsiewicki).
- LECLERQ (H.), "Un mode de mondialisation des ressources: le système fiscal. Le cas du Congo pendant la période coloniale", *Cahiers Économiques et Sociaux*, III, 1965, 2, pp. 95-139.
- LIKAKA OSUMAKA, "Forced Cotton Cultivation and Social Control" in: ISAACMAN (A.) and ROBERTS (R.) (eds.), *Cotton, Colonialism and Social History in Sub-Saharan Africa*, Portsmouth (NH), London, 1995, pp. 200-220.
- LIKAKA OSUMAKA, *Rural Society and cotton in colonial Zaïre*, London, 1997.
- MARTIN (S.M.), "The Long Depression: West African Export Producers and the World Economy, 1914-1945" in: BROWN (I.) (ed.), *The economies of Africa and Asia in the inter-war depression*, London, New York, 1989, pp. 74-94.
- MBAPNDAH NDOBAGANG (M.), "French colonial agricultural policy, African chiefs and coffee growing in the Cameroun grassfields, 1920-1960", *International Journal of African historical studies*, XXVII, 1994, 1, pp. 41-58.
- M'BOKOLO (E.), *Afrique noire, Tome II, XIXe et XXe siècles: histoire et civilisations*, Paris, 1992.
- MOKILI (D.K.), *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre, 1885-1997*, Paris, 1998.
- MULAMBU-MOULAYA (F.), *Cultures obligatoires et colonisation dans l'ex-Congo belge*, Bruxelles, 1974 (Les Cahiers du CEDAF, 6-7).
- NDAYWEL E NZIEM, *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, 1997.
- PEEMANS (J.-P.), *Diffusion du progrès économique et convergence des prix, Le cas Congo-Belgique, 1900-1960. La formation du système des prix et salaires dans une économie dualiste*, Louvain, 1970.
- RODNEY (W.), "Économie coloniale" in: ADU BOAHEN (A.) (ed.), *Histoire générale de l'Afrique, VII. L'Afrique sous domination coloniale: 1880-1935*, Paris, 1987, pp. 352-380.

- SEMAPFA KANYESHAMBA (I.), *Évolution des taux d'impôt "indigène" dans la province de l'Équateur (1910-1940)*, Lubumbashi, 1972, (mémoire de licence; Directeur: B. Jewsiewicki)
- SIKITELE GIZE, "Les racines de la révolte pende de 1931", *Études d'histoire africaine*, V, 1973, pp. 99-153.
- STENGERS (J.), "Some Methodological Reflections" in: FETTER (B.) (ed.), *Demography from Scanty Evidence, Central Africa in the Colonial Era*, Boulder, 1990, pp. 25-28.
- TSHIBANGU KABET MUSA (P.), "La solution de la grande crise mondiale des années 1930 au Congo", *Zaire – Afrique*, 1995, 291, pp. 39-55.
- TSHIBANGU KABET MUSA (P.), "Le chômage des noirs et des blancs au Haut-Katanga industriel pendant la crise mondiale des années 1930", *Zaire – Afrique*, 1989, 238, pp. 417-441.
- TURNER (T.), *La politique indigène du Congo belge. Le cas du Sankuru*, Bruxelles, 1973 (Les Cahiers du CEDAF, 1).
- TURNER (T.) et WEMBOLUA KASONGO, *Le vandisme (Sankuru-Zaire) et sa signification politique*, Bruxelles, 1974 (Les Cahiers du CEDAF, 5).
- VANSINA (J.), "Esquisse historique de l'agriculture en milieu forestier", *Muntu*, 1985, 2, pp. 5-34.
- VANSINA (J.), *Paths in the Rainforests. Toward a History of Political Tradition in equatorial Africa*, Madison, 1990.
- VELLUT (J-L), *La misère rurale dans l'expérience du Zaïre, du Rwanda et du Burundi*, Boston, 1983.
- Volume jubilaire du Bulletin agricole du Congo belge 1910-1960*, Bruxelles, 1960.
- WICKINS (P.), *Africa 1880-1980, An economic history*, Oxford, 1978.

**De evolutie van de markteconomie van de Afrikaanse boeren van Lisala
(Belgisch Kongo) en van Haut-Ogooué (Frans Equatoriaal Afrika)
tijdens de crisis van de jaren dertig**

IGOR DRIESMANS

SAMENVATTING

De crisis van de jaren dertig veroorzaakte niet in gans zwart Afrika een sociale *malaise*, zoals door onderontwikkelingsdenkers wordt aangenomen. Op basis van twee *case-study's*, het territorium Lisala in Belgisch Kongo en Haut-Ogooué in Frans Equatoriaal Afrika, stellen we dat de crisis niet de integratie van alle Afrikaanse boeren in de koloniale economie met zich meebracht. In regio's zoals Haut-Ogooué waar (i) de administratie – en (ii) de investeringsgraad zeer laag lag werd de markteconomie van de boeren nauwelijks aangetast. Het was enkel dankzij de wispelturige steun van de "chefs médaillés" dat in deze regio's een beperkte productieverhoging mogelijk was. In andere regio's, zoals het territorium Lisala, kon de administratie, door middel van de gedwongen landbebouwing, de boeren onder druk zetten. Tegelijk slaagde ze erin om de belastingvoet op een hoog niveau te houden. Het is duidelijk dat deze twee factoren, rekening houdend met de scherpe daling van de verkoopprijzen, een diepgaande sociale crisis veroorzaakten.

The evolution of the trade economy of the African peasants in Lisala (the Belgian Congo) and in Haut-Ogooué (French Equatorial Africa) during the crisis of the thirties

IGOR DRIESMANS

SUMMARY

The depression of the thirties did not cause a social depression in the whole of black Africa, as is assumed by the underdevelopment historians. Based on two case-studies, the territory of Lisala in Belgian Congo and Haut-Ogooué in French Equatorial Africa, we argue that the depression did not cause the integration of all African peasants in the colonial economy. In some regions, as Haut-Ogooué, where (i) the impact of administration and (ii) the degree of investment were very low, the trade economy of the African peasants was hardly affected. It is only due to the fickle support of the "chefs médaillés" that in these regions a small increase of production was possible. In other regions, such as in the territory of Lisala, the administration could, by means of compulsory cultivation, pressure the peasants. At the same time it managed to keep the fiscal rate high. When we take into account the sharp drop of the sale prices, it is clear that the depression caused a profound social depression.